

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MERCREDI 02 FEVRIER 2022

DELIBERATION	N°05/02-02-2022/296
--------------	---------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Membres Titulaires présents	:	31
Pouvoirs	:	09
Quorum	:	21
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

**Présents** : Mmes, MM.

ABELI Eric, ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola, ANDREANI Dominique, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, LANFRANCHI Marie-Eugénie, LEANDRI Marc, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick, SIMONI Barthélémy, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu.

**Pouvoirs** : Mmes, MM.

BALDASSARI Nicolas à GIOVANNI Auguste, CECCARELLI Laurent à MAURIZI Jean-André, CECCOLI François-Xavier à DOMINICI Jean, COLONNA Caroline à MARTELLI Marina, FRASSATI Jeanne à DI MENZA Dominique, LECA Antoine à FAGGIANELLI François, TROJANI Paul à MICHELI Virginie, VESPERINI Nunzia à CASTELLI Jean-François, VOLPI Nathalie à ALBERTINI Jean-Louis.

**OBJET :**

**Commissions Consultatives de la CCI de Corse :**  
**Structuration et Composition**

**Considérant** l'installation des membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse à l'occasion de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2021 ;

**Considérant** l'élection de M. Jean DOMINICI au poste de Président de la CCI de Corse, actée par délibération n°01/25-11-2021/283 ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la CCI de Corse en vigueur à compter du 29 juillet 2021, et particulièrement le Chapitre II - Section 5 - Articles 2.5.2 « *Les commissions thématiques* » et 2.5.2.1 « *Rôle et composition* », stipulant que :

*« Le Président de la CCI, ou sur proposition de ce dernier, après l'avis du Bureau, l'Assemblée Générale peut créer des commissions thématiques ou groupes de travail spécifiques chargés de rendre des avis, conduire des études ou formuler des propositions dans les matières relevant des attributions de la CCI. (...) Afin d'assurer une bonne représentativité des commissions, chacune d'entre elles doit comporter au moins trois membres titulaires ».*

.../...

**Vu** la délibération de Bureau n°03/21-12-2021 actant l'avis favorable de l'instance à la constitution des 13 Commissions Consultatives suivantes :

- 11 Commissions Thématiques-Filières
- 2 Commissions Géographiques

ainsi qu'à la désignation de leur Président et Vice-Président,

**Vu** l'appel à candidature diffusé à l'ensemble des membres élus titulaires, conformément à cette délibération, par courriels en date des 23 décembre 2021 et 3 janvier 2022 ;

**Vu** les réponses à cet appel à candidature, et après homogénéisation par le Bureau afin d'assurer une répartition adaptée aux missions de la CCI et un équilibre général des instances ;

**Vu** la délibération de Bureau n°02/19-01-2022 actant l'avis favorable à la composition des 13 commissions consultatives telle que figurant en annexe ;

**L'Assemblée Générale approuve la structuration et la composition des 13 Commissions Consultatives de la CCI de Corse telle que ci-annexée.**

Bastia, le 02 février 2022

**Le Président**

**Jean DOMINICI**



P.J. :

*Commissions Consultatives de la CCI de Corse  
Mandature 2021-2026*